

Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2010 **A la salle communale de Chenevrey et Morogne**

Délégués présents :

Mmes: Bonnet, Cuinet, Girard, Demolombe, Chenguit, Seguin

MM : Vincent, Gauliard, Marchal Didier, Lucot, Denis, Ballot Vincent, Boudot, Marchal François, Renaudot, Abisse, Gaillard, Hintzy, Garnache Creuillot, Poitrey, Garnier, Girard, Lacaille, Ballot Serge, Fassenet, Hoerner, Painguet, Morel, Barbier, Morche, Varin, Maillard

Absents excusés :

MM: Pedetti, Dumont, Dubois

Mme : Richet

Mme Fricot remplacée par son suppléant M. Barbier

M. Perret remplacé par son suppléant M. Varin

M. Tissot remplacé par son suppléant M. Maillard

M. Ballot Vincent remplacé par son suppléant M. Morche

M. Philibeaux remplacé par son suppléant Mme Seguin

M. Perez ayant donné pouvoir à M. Lucot

M. De Rogier ayant donné pouvoir à M. Denis

Secrétaire de séance : M. Abisse Jean-François

Le Président demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Avenant ZA les Plantes : clôture du bassin de rétention
- Création de poste : animateur jeune
- Gardien de déchetterie : remplacement

Votés à l'unanimité

1. Avenant mise en place de clôture autour du bassin de rétention de la zone « Les Plantes » à Marnay

Le Président explique que dans le cadre de l'extension de la zone « Les Plantes », la clôture du bassin de rétention n'a pas été prévue. Pour une sécurisation du site, il souhaite que le bassin soit clôturé. Des devis ont été demandés à 2 deux sociétés. Après négociation, et réadaptation de la demande : le Président estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre un portillon et qu'une clôture souple est plus adaptée au site qu'une clôture rigide. Il propose au conseil de retenir l'offre faite par ISS environnement qui est déjà titulaire du lot « espace verts » sur la zone pour un montant 8 900 € HT.

Quelle est la longueur de la clôture ? Après vérification sur le devis, elle est de 180 ml avec un portail de 3 mètres.

Voté à l'unanimité

2. Remplacement du Gardien de déchetterie

Le Président informe le conseil que le gardien de déchetterie devra être remplacé à compter du mois de janvier (départ en retraite). Il précise qu'il fait 26 h au lieu de 30 h actuellement payées. Il souhaite, dans le cadre de ce recrutement donner de nouvelles attributions au gardien comme la distribution des bacs d'OM/tri qui seront stockés sur place à la déchetterie voire lorsque l'extension de la zone sera terminée : l'entretien des espaces verts de celle-ci en été.

R. Hoerner rappelle que depuis le 1^{er}/01/2010 le Sytevom rembourse à la CCVO 25h/mois du salaire du gardien de déchetterie au lieu de 20 h précédemment.

3. Création d'un poste d'animateur jeune

Dans le cadre des démarches avec la CAF de Haute Saône, un poste d'animateur jeune doit être créé.

Ce poste pourra être subventionné par la CAF à hauteur de 16 000 € la 1^{ère} année, 12 000 € la 2^{ème} année et 8 000 € la dernière année. Ce poste était déjà existant mais a été développé cette année. Il est occupé par Damien Morland et ne possédait pas l'intitulé exact nécessaire à l'obtention des subventions de la CAF.

Le Président demande l'autorisation de créer le poste.

Voté à l'unanimité

4. Régularisations d'emplois

a/ Un poste adjoint d'animation de 2^{ème} classe devrait être renouvelé en janvier 2011. Le Président demande l'autorisation de supprimer le poste pour le remplacer par un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe afin de conserver plus de souplesse dans la gestion du personnel.

Voté à l'unanimité

b/ Au dernier conseil communautaire avait été créé un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 9h/semaine. Le Président demande l'autorisation au conseil de supprimer ce poste pour le remplacer par un poste équivalent à temps partiel annualisé à 7h45 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Voté à l'unanimité

5. Habitat 2020 : CCVO et CCVP

Les maires ont eu par mail : l'autodiagnostic réalisé en interne par les agents de développement des 2 communautés de communes ainsi que le tableau récapitulatif des actions préconisées pour cet espace de projet. Le mail était accompagné d'un questionnaire permettant de compléter le tableau d'actions.

Il y a eu peu de retour des questionnaires.

21 contrats d'objectifs habitats 2020 ont été programmés et seul nos 2 territoires n'ont pas encore contractualisé avec le Conseil Général 70.

Le tableau prévisionnel d'actions dans le cadre d'habitat 2020 est distribué au conseil.

Le Président laisse la parole à l'agent de développement pour présenter ce document.

F. VAILLET fait un bref rappel de ce que sont les contrats d'objectifs : habitat 2020. Ce sont :

- Pour le délégataire (Conseil Général 70) : nourrir ses différentes programmations annuelles en lien avec les besoins réels et les engagements exprimés par les acteurs locaux
- Pour les territoires : l'identification et la hiérarchisation des besoins et la programmation partagée des actions
- Pour les opérateurs et financeurs : disposer d'une commande claire, lisible et partagée par tous

Elle précise les Modalités d'attribution des subventions (en quoi cela concerne les élus ?) :

Ce contrat d'objectifs a une visée programmatique, pas de volet financier. Chaque année sur la base de ce contrat, les Communautés de communes (CC) en lien avec les opérateurs, proposeront les opérations susceptibles d'être programmées avec un volet financier. Le Conseil Général 70 arbitrera annuellement au regard des moyens affectés à chacune de ses programmations annuelles. Ensuite chaque opération retenue devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention dans l'année et passer en commission permanente.

Le tableau présentant les actions des 2 CC a été élaboré sur la base des documents statistiques (par commune : INSEE, DDEA, CAF, Bailleurs Sociaux, CG70...etc.) fournis par le Conseil Général.

Deux axes principaux sont présentés : restaurer l'habitat existant pour maintenir l'image accueillante du territoire (axe 1) et dynamiser la construction neuve pour accueillir de nouveaux ménages (axe 2).

Dans le cadre de l'axe 1 : il est proposé de relancer une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'Habitat). La précédente OPAH s'est terminée il y a 10 ans et avait bénéficié à environ 300 logements sur les 2 territoires. Il y sera associé la mise en place du label logement pour tous par le biais du Pays Graylois. Pour l'axe 2 : il s'agit principalement de la création de lotissements (privés ou publics) sur les communes.

Comment cela va se passer concrètement pour les communes ? Lorsqu'une commune par exemple voudra faire un lotissement de 20 maisons elle demandera les subventions et cette opération sera déduite des objectifs fixés dans le cadre du contrat d'objectifs « habitat 2020 ».

Le Président précise qu'il est encore possible d'ajouter de nouvelles actions dans le cadre de ce contrat puisqu'il n'a pas encore été validé en totalité par le Conseil Général.

Quelle est la date limite de retour des questionnaires ? Pour la fin semaine prochaine si possible.

Le Président demande au conseil un accord de principe pour les actions programmées dans le tableau du contrat d'objectifs Habitat 2020 : CCVO/CCVP.

Vote de l'unanimité

6. Taxe d'habitation (TH)

Le Président dit qu'il a rencontré avec M. Gaillard la trésorière à ce sujet. Il expose que, suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, la part départementale de la Taxe d'Habitation est transférée aux communes et aux EPCI à compter de 2011.

Il précise qu'en l'absence de délibération, les abattements applicables sont ceux résultant des votes des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune.

M. Gaillard, Vice Président délégué aux finances dit que la commission finances s'est réunie mercredi 13 octobre pour traiter de cette question.

Il fait part à l'assemblée des simulations réalisées sur les différentes possibilités d'abattements applicables.

2 hypothèses sont présentées soit un abattement de 0 % soit un abattement comme celui que votait le Conseil Général de 15 % avec une perte de ressources de 31 000 € pour la CCVO. Il rappelle que de nombreux projets sont en cours et que la CCVO ne peut pas se permettre de perdre une partie de ses recettes.

Concrètement pour les ménages, cela fera une augmentation de la taxe d'habitation de 27 à 28 €.

Le Président dit qu'il est souhaitable de voter un abattement à 0 % pour qu'il y ait un même traitement pour les administrés de la CCVO. Des disparités existent déjà puisque les communes ne pratiquent pas les même taux mais s'il n'est pas voté un abattement de la TH à taux 0 % cela constituera des disparités supplémentaires.

M. Marchal Didier dit que sur sa commune : le conseil a décidé de voter un abattement à taux 0 en s'engageant à ne pas voter une augmentation des impôts pour 2011.

Il propose que la CCVO en fasse de même et de le soumettre au vote. Il dit que cela nous est imposé par le gouvernement puisque ce sont les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle (TP).

Le Président est d'accord sur les conséquences mais il ne peut pas demander au conseil un tel engagement étant donné que de nombreux projets d'investissement sont en cours.

Selon M. Gaillard, la CCVO a été constituée pour faire des économies d'échelle mais ce n'est pas le cas, il s'agit plutôt de dépenses d'échelle. M. Gaillard lui rappelle que des périscolaires et une crèche ont été créés, et que l'extension de la zone d'activités est en cours.

M. Lacaille déplore d'être amené à masquer par une décision administrative une situation que la collectivité n'a pas décidée mais des projets sont programmés et il faut continuer et ne pas vivre dans le passé.

M. Lucot dit que la TP n'existera plus sous cette forme et que la nouvelle taxe reviendra en partie aux EPCI et aux communes à hauteur de 25%, 25% reviendront à la région et 50% au département. Mais, avec l'aménagement de la zone, de nouveaux ménages s'installeront sur le territoire et avec la TH générée, cela pourra contrebalancer la perte occasionnée.

M. Lucot demande au conseil de voter les abattements de la TH à taux 0.

Votés à la majorité (2 abstentions)

7. Marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte : choix du prestataire

Un document de travail est distribué.

R Hoerner Vice Président chargé de l'environnement commente le tableau relatif aux différentes offres. Il rappelle les chiffres du précédent marché déclaré inacceptable.

Dans le cadre de ce marché qui sera conclu pour 5 ans, il y a eu 3 réponses de prestataires.

Pourquoi va-t-on toujours au CDSU de Vadans pour les ordures ménagères (OM) ? Le CDSU devrait fonctionner jusqu'en 2013/2014 puis le quai de transfert à Arc les Gray devrait être rouvert.

R Hoerner explique au conseil les offres de base et les variantes proposées par chaque candidat.

M. Gauliard souhaite connaître les coûts de collecte actuels pour comparer les ratios. Actuellement, la CCVO est à 120 000 €/an depuis la mise en place du tri, avec plus de 300 points de collecte supplémentaires et environ 1000 personnes supplémentaires.

Pour la variante proposée par l'entreprise Baulard, les coûts sont sensiblement les mêmes qu'actuellement.

Mme Demolombe donne son point de vue sur l'un des candidats et sur sa prestation sur le territoire d'un autre EPCI et espère que le candidat qui sera retenu sera à même de mettre en place la pesée dans les meilleures conditions quand le moment sera venu. R. Hoerner lui répond qu'il a rencontré le vice président de cet EPCI et que la situation s'est améliorée.

Selon lui, la mise en place du tri sur la CCVO a été un succès et il faut aller plus loin et passer à la pesée. De plus, il faut inciter à composter pour baisser les tonnages des déchets OM.

Pour exemple, à la CC4R : ils sont à 111 kg d' OM par an/hab depuis la mise en place de la pesée et au Sictom de Villersexel à 100 kg. Ce qui induit une baisse du coût du traitement des OM.

Le SICTOM de Gray va mettre en place la levée pesée sans passer par l'étape tri.

M. Poitrey dit que le fait de dire aux administrés : « si vous trieux moins bien vous payerez plus cher » ce n'est pas ce qu'ils voient. Ce qu'ils voient, c'est la facture finale qui augmente.

R Hoerner dit qu'on ne peut que limiter les hausses des coûts des OM et qu'on ne peut assurer des réductions des factures d'OM malgré les efforts de tri.

Est-ce que le coût de la déchetterie à Marnay est compris dans le marché ? Non. Pour la déchetterie à Marnay, à sa création en 2002, 500 tonnes de déchets étaient apportés et aujourd'hui, c'est 1000 tonnes. Ce qui était déposé dans la nature va maintenant dans les déchetteries.

Le marché ne concerne que la collecte. Il faut y ajouter : le coût de traitement (coût à la tonne et la cotisation à l'habitant) à payer au Sytevom.

Mme Chenguit demande comment cela va se passer pour la gestion des bacs quand on passera à la pesée.

M. Lacaille : Il faut continuer la dynamique mise en place il y a 5 ans et ne pas stagner.

Le Président dit qu'il faudra certainement prendre en charge les bacs existants non puçables et demander aux administrés non équipés de bacs OM de s'équiper sous peine de ne plus être collectés. Dans tous les cas, il faudra faire une étude sur le territoire l'année prochaine.

La commission d'appel d'offres et la commission ordures ménagères proposent de retenir la variante faite par l'entreprise Baulard qui laisse la possibilité de passer à la levée/pesée.

Le Président propose de fonctionner pendant un an à l'identique (variante), de faire une année test/référence pour la mise en place et la troisième année de passer définitivement à la pesée embarquée.

Voté à la majorité (2 contre)

8. Pôle périscolaire à Sornay : avancées

Le projet de pôle périscolaire devra être reporté. En effet, le site devra préalablement faire l'objet de fouilles sur 600 m² et ne pourra donc pas ouvrir à la rentrée 2011.

Pour le projet à Chambornay-lès-Pin : les consultations pour le marché de travaux vont être lancées.

9. Divers

Où en est-on pour la couverture des zones d'ombre ADSL ? V. Ballot a eu une réactualisation des devis présentés en commission développement économique et des démarches sont en cours. La question sera traitée au prochain conseil.

Qu'en est-il des projets éoliens ? Pour les projets sur Tromarey, Bonboillon et Cugney, les vitesses de vents ne donnent pas satisfaction. Les projets sont en attente et la société d'exploitation ne désespère pas de s'implanter dans quelques années.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h45.